84B 13478

Copie certifiée conforme

COPARC

Société Anonyme au capital de 36.000.000 Francs
régie par le Code des Assurances

Siège Social : 32 rue La Boétie - 75008 PARIS

16346

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 20 NOVEMBRE 1996

L'an mil neuf cent quatre vingt seize
le Mercredi 20 Novembre, à seize heures ,

Les Administrateurs de la Société se sont réunis au siège social de la société sur convocation du Président.

Etaient présents :

. Monsieur Daniel BLANCHARD, Président
. Monsieur Jean-François VERT
. Monsieur Bruno de GUILLEBON
. W FINANCE, représentée par Monsieur Gilles-Emmanuel BERNARD

Monsieur le Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué, était absent excusé.

Monsieur le Président constate que les Administrateurs ont émargé le registre de présence. Le Conseil réunissant ainsi la présence effective de plus de la moitié des Administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que le Conseil s'est réuni aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 Mai 1996,
2. Nomination d'un nouveau Directeur Général,
3. Activité de la société au 30 Septembre 1996,
4. Examen des comptes arrêtés au 30 Septembre 1996,
5. Questions diverses.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MAI 1996

Après lecture le procès-verbal de la précédente séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

2. NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Jean-François VERT de ses fonctions de Directeur Général.

Le Conseil, sur proposition de son Président, nomme en remplacement de Monsieur VERT, Monsieur Gilles-Emmanuel BERNARD

demeurant 193 Rue de l'Arpent du Prieur - 78955 CARRIERES SOUS POISSY

au poste de Directeur Général pour une durée ne pouvant excéder le mandat du Président du Conseil, soit jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 1998.

Monsieur Gilles-Emmanuel BERNARD fait savoir qu'il accepte ces fonctions, conformément aux articles 14 des statuts et 115 et suivants de la Loi du 24 juillet 1966.

(...)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures.

Le Président

Un Administrateur